



Conseil de laboratoire 11 avril 2024 – 9h30-12h30

1. Informations/discussions :

- Sont présentées au conseil Tristan Haute, membre élu en remplacement de Camille Herlin-Giret, et Sandrine Lévêque, directrice adjointe en charge de la recherche à Sciences Po Lille et invitée permanente du conseil à ce titre.
- Le conseil est informé que **le département de science politique de l'UdeM a souhaité suspendre les échanges avec charge de cours**. D'autres pistes pourraient être explorées (département de sociologie de l'UdeM par exemple).
- Il est rappelé que l'**AG** aura lieu le **14 juin**, toute la journée, si possible « hors les murs », même s'il est difficile de trouver un endroit (recherche toujours en cours). L'AG proprement dite aura lieu le matin et, après un buffet, des ateliers sur les rapports de genre au sein du laboratoire seront organisés l'après-midi.
- Comme décidé lors du précédent conseil de laboratoire, une **étude sur les relations au sein du laboratoire** a été lancée début avril ; elle est réalisée par Fatiha Ajbli, qui sera régulièrement au laboratoire en mai et juin.
- Une discussion est engagée sur la **fréquence des conseils**, notamment pour les demandes de financement, qui arrivent souvent entre deux conseils (un conseil exceptionnel s'est ainsi tenu fin mars, en visioconférence, pour examiner des demandes de financement urgentes). Pour tenter de limiter ces difficultés, un calendrier des conseils sera publié en début d'année universitaire prochaine afin que tout le monde puisse anticiper ses demandes de financement.
- Le conseil est informé que le **CNRS a invité le CERAPS et le CURAPP à « se rapprocher »**, pour éventuellement fusionner à moyen terme. Un des enjeux est le maintien de la tutelle du CNRS sur le CURAPP, qui ne compte plus que 2 CR. Les présidences des deux universités ne sont pas très favorables à un tel rapprochement. Le conseil de laboratoire a fait part de son scepticisme vis-à-vis d'un tel projet : l'éloignement des deux sites et le périmètre assez large du CURAPP (plus de 70 titulaires, dans des disciplines plus nombreuses qu'au CERAPS) ne facilitent en effet pas un tel « rapprochement », qui risque de rester de pure forme, tout en complexifiant l'administration.



• L'Université de Lille a initié une démarche de formalisation du statut de « **chercheur associé** » : seules en effet les personnes ayant signé une convention peuvent être comptabilisées comme associées dans les rapports HCERES. Certaines chercheuses et chercheurs associés sont par ailleurs demandeurs d'une telle formalisation. La procédure sera opérationnelle à partir du 1^{er} janvier 2026 (des modèles de convention seront proposés en 2025). Les principales dispositions sont les suivantes (voir note de cadrage du conseil scientifique du 4 avril 2024) :

- « Les **jeunes docteurs ayant soutenu leur thèse à ULille** peuvent demander à être chercheur associé auprès de leur UR d'origine, sous réserve de ne pas bénéficier d'un contrat de postdoctorant par un autre employeur dans une autre UR. L'association peut être accordée, après avis favorable des instances de l'UR, pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois sur demande argumentée. »

- Des **professionnel·les du monde socio-économique** (entreprises, prof. libérales, associations, collectivités etc...) peuvent être associé·es à une UR (convention sur la durée d'un contrat quinquennal). « Ces professionnels ont une mission de recherche prévue par leur contrat de travail ou mènent des activités en lien avec la Recherche. Ils doivent être titulaires d'un doctorat ou par dérogation d'un Master en justifiant de la production de travaux scientifiques (rapports de recherche, publication dans des revues scientifiques...). L'employeur de ces personnes associées contribue aux frais de la recherche et ces membres associés sont comptabilisés dans le calcul de la dotation du laboratoire.

- « **D'autres catégories de personnes** peuvent de manière plus exceptionnelle être accueillies dans les UR. » C'est alors une **convention d'accueil** et non d'association qui sera signée, pour une durée de deux ans renouvelables un fois. « Leur demande doit être justifiée par un intérêt personnel pour la recherche et en adéquation avec le programme de recherche de l'UR et dans le respect du Règlement Intérieur (RI) de l'unité. »

- La signature d'une convention rend possible la prise en charge de frais

• L'AMI « SHS » du ministère de l'ESR lancé à la mi-mars appelle les Universités à proposer des projets de recherche et à constituer des consortiums en retenant l'une des 9 thématiques identifiées dans l'appel. Suite à un premier « tri » réalisé suite à une discussion avec les directions de laboratoire, 4 thématiques ont été retenues (évolution des démocraties, conséquences du changement climatique, âges de la vie, travail). Après présentation de projets en CODIR sur ces 4 thématiques, c'est celle de l'évolution des démocraties qui a été retenue. Le CERAPS est fortement impliqué dans le projet, notamment *via* Julien Talpin, qui a co-porté la proposition devant le CODIR du 9 avril.

2. Renouvellement de la direction du laboratoire

Le conseil n'est pas parvenu à s'accorder sur une proposition de nouvelle direction. L'AG de juin devrait être l'occasion de soumettre au vote une ou des candidatures.

3. Demandes de financement

Demandant	Objet	Montant demandé	Décision	Evaluation empreinte carbone prévisionnelle
N.Bué et T.Alam	Communication colloque	840,00 €	OK	
Thibaut BOUGADADA	Communication AFSP	530,00 €	OK	125 eCO2
Thibaut BOUGADADA	Organisation PANEL Congrès APAD	170,00 €	OK	127 kg eCO2
Thibaut BOUGADADA	Relecture article anglais	160,00 €	OK	
Anja THOMAS	Rencontres GIS Euro-LAB	1 500,00 €	OK	
Doris Buu-Sao	Prestation cinématographique	1 200,00 €	OK	
Anaïs Bertron, Pauline Chevallier, Camille Paquelin	Location espace de travail pour cet été	1 460,00 €	Démarche préalable auprès de Lilliad car possible ouverture cet été	
	-			
	TOTAL	5 860,00 €		

NB1 : les demandes de financement pour le congrès AFSP sont acceptées à partir du moment où elles répondent aux critères précisés dans le mail de Loïc Six du 25 mars.

NB2 : La demande de location d'un espace de travail pour l'été s'explique par le fait que les locaux de la MESHS, jusque là accessibles l'été, ne le sont plus, suite à son déménagement. Cela soulève un vrai problème, même s'il est difficile de se résoudre à louer des espaces privés !

4. Date du prochain conseil

Le 12 juin matin.

Anne-Cécile Douillet
Directrice du CERAPS

